

Tout savoir sur la Loi AGECE et D3E

AGEC



Entrée en vigueur
en février 2020

Liste de mesures visant
à réduire le gaspillage
et promouvoir l'économie
circulaire

En France



D3E



Entrée en vigueur
en 2003

Vise à promouvoir le recyclage
et la valorisation des équipements
électriques et électroniques en fin
de vie et à réduire les déchets issus
de ces équipements

QUI EST CONCERNÉ ?



Fabricants & Importateurs

Entreprises produisant
ou important des biens
en France, responsables
de la fin de vie
de leurs produits



Entreprises générant des déchets spécifiques

Commerces proposant
des produits concernés
par ces réglementations,
avec des obligations
de reprise



Distributeurs & Revendeurs

Toutes les entreprises
produisant des déchets
visés par le décret « 7 flux »
doivent suivre des règles
précises de gestion.

VOS OBLIGATIONS

AGEC

- **Responsabilité élargie du producteur (REP)**
Gestion financière de la fin de vie des produits.
- **Durabilité et réparabilité**
Indice de réparabilité pour certains produits
électriques et électroniques.
- **Interdiction des plastiques à usage unique**
- **Obligations de reprise et d'achat de biens réemployés**
Systèmes de reprise pour produits usagés et achat
de biens issus du réemploi.

D3E

Transport et traitement des D3E
conformément à la réglementation



SANCTIONS ET RESPONSABILITÉS

AGEC

- **Sanctions administratives et pénales**
Amendes pouvant aller jusqu'à 15 000€
pour les entreprises, avec des astreintes
journalières jusqu'à mise en conformité.
- **Impact sur la réputation**
Non-respect pouvant nuire à l'image
de l'entreprise auprès des consommateurs
et partenaires.

D3E

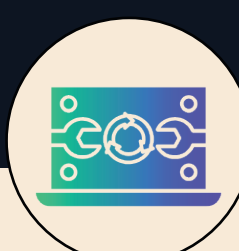
- **Sanctions pénales**
Risque de deux ans de prison et 75 000 €
d'amendes pour les infractions.
Sanctions administratives
Mises en demeure et astreintes pouvant
aller de 1 500 € à 150 000 €.

Leasecom vous accompagne
pour tous vos équipements
(financés par Leasecom ou non)

Grâce à son
Centre Technique de Reconditionnement



Services de test,
réparation et nettoyage
des équipements afin
d'éviter le recyclage



Reconditionnement
de l'ensemble des
équipements pour
une seconde vie



Certificats de traçabilité
fournis, garantissant
une gestion des
déchets conforme aux
obligations légales

Pour en savoir plus sur les lois



LOI AGECE



LOI D3E

CONTACTEZ-NOUS

Leasecom

Camille DELALANDE

Spécialiste des normes environnementales
Ancienne avocate

 info@leasecom.fr